

Pôle système d'information et ressources humaines  
Direction parcours agents  
Rapporteur : Agnès TAVARD

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_288  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

### 27 - TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des départs en retraite, des mobilités internes, des créations de poste et des fermetures de poste, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

Les modifications présentées, dans le cadre de la présente délibération, sont les suivantes :

La création des postes relevant des cadres d'emplois :

- des animateurs ou adjoints d'animation afin de recruter un animateur référent jeunes à La Mozaïque,
- des techniciens afin de nommer suite à réussite à concours un agent sur le poste de Conseiller technique gestion coordination travaux à la Direction Voirie et éclairage public.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

Au total, il est donc proposé la création d'1 poste sur 2 cadres d'emplois et l'ouverture de 1 poste sur 1 nouveau cadre d'emplois. Les anciens cadres d'emplois correspondant à ces postes seront supprimés dès que le recrutement sera opéré. Il en résulte la création d'1 poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1er : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

- Création de poste :
  - Pôle Cohésion sociale
    - 1 poste dans le cadre d'emplois des animateurs et des adjoints d'animation à temps complet.
  - Pôle Patrimoine et cadre de vie
    - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1<sup>er</sup> par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

<b>19h03</b>		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 44	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 9 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Agnès TAVARD**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 9 novembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

## **ABSENTE**

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/10/2022	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2022			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/12/2022		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION</b>						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Administrateur	1			1		1
Attaché	95			95		95
Rédacteur	148			148		148
Adjoint administratif	355			355		355
<b>Total</b>	<b>599</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>599</b>	<b>0</b>	<b>599</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	60			60		60
Technicien	115		1	116		116
Agent de maîtrise	114			114		114
Adjoint technique	877			877	1	876
<b>Total</b>	<b>1169</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1170</b>	<b>1</b>	<b>1169</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur	56		1	57		57
Adjoint d'animation	48		1	49	1	48
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>106</b>	<b>1</b>	<b>105</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Conservateur de bibliothèque	2			2		2
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	6			6		6
Bibliothécaire	6			6		6
Assistant de conservation	17			17		17
Adjoint du patrimoine	25			25		25
Assistant d'enseignement artistique	27			27		27
Professeur	10			10		10
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>95</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	13			13		13
Educateur de jeunes enfants	18			18		18
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	19			19		19
Agent spécialisé des écoles maternelles	75			75		75
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>131</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>						
Médecin	7			7		7
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	10			10		10

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/10/2022	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2022			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/12/2022		
Infirmier en soins généraux	5			5		5
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>102</b>
<b>FILIERE POLICE</b>						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	41			41		41
Opérateur des APS	2			2		2
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						
	<b>2274</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2277</b>	<b>2</b>	<b>2275</b>
<b>Autres emplois</b>						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistants maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3